

Paris, le 08 avril 2011

Affaire suivie par :
Arnaud BLANDEYRAC

Courriel : arnaud.blандeyrac@ars.sante.fr

Téléphone : 01 44 02 01 62

Note à l'attention des membres de la CRSA

Objet : Lancement du label « 2011 année des patients et de leurs droits »

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe la note d'instruction ministérielle du 10 février 2011 relative au lancement du **label « 2011 année des patients et de leurs droits »**, dont l'attribution est confiée à la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers de la CRSA.

Ce label est destiné à valoriser les expériences engagées dans le domaine de la promotion des droits des patients et ouvert à tous les acteurs du système de santé.

Conformément au cahier des charges joint en annexe, et que je vous invite à diffuser dans votre réseau, les projets éligibles devront :

- être modélisables et/ou transposables
- s'inscrire dans la durée
- être développés avec des supports informationnels pédagogiques
- et favoriser l'appropriation des droits par tous, y compris par les populations dont la situation rend l'accès aux droits difficile.

Les projets devront être présentés avant le 15 septembre.

La transmission des projets se fera par voie électronique à l'adresse suivante :
ars-idf-labellisation-droits-patients@ars.sante.fr

Le dossier de candidature à la labellisation comprendra :

- une note d'intention succincte (esprit du projet, objet principal, population ciblée, résultats enregistrés ou souhaités)
- la fiche « label année 2011 » remplie
- un descriptif détaillé du mode opératoire accompagné de tout support illustratif (écrit, audio, vidéo)

La commission « usagers » de la CRSA se réunira le 26 septembre 2011 pour statuer sur les demandes de labellisation.

L'ARS choisira ensuite les 2 projets labellisés qui seront proposés au Ministère de la santé pour le prix droits des patients 2011 qui sera délivré en fin d'année.

Le ministère chargé de la santé assurera la valorisation des actions labellisées en région.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Thomas SANNIE
Président de la Conférence Régionale
de Santé et de l'Autonomie



Remi CARLOZ
Président de la commission
spécialisée droits des usagers